

# LA FERMETTE DE PLASCASSIER

Centre de loisirs / Club Ados  
28 Chemin du Servan  
Plascassier  
06130 Grasse  
Tel. : 04.93.60.04.93  
[www.fermette-plascassier.com](http://www.fermette-plascassier.com)  
[fermette.plascassier@yahoo.fr](mailto:fermette.plascassier@yahoo.fr)

## PROJET EDUCATIF

*24 juin 2012*

LA FERMETTE DE PLASCASSIER

24/06/2012



# PROJET EDUCATIF

24 juin 2012

## SOMMAIRE

### A - Les objectifs éducatifs

***Tous les objectifs éducatifs de l'association sont appliqués dans le cadre du :***

- ***CL 3-11 ans***
- ***CL Adolescent***
- ***Périscolaire 3 - 11 ans***
- ***Périscolaire Adolescent***
  - ***CVL***

### B - Les modalités générales de fonctionnement

### C - Activités envisagées

## A - Les objectifs éducatifs

### ***PREAMBULE***

Dans la définition et la mise en œuvre des objectifs éducatifs ci-après, dans la conception et l'application des objectifs pédagogiques qui en découlent et dans la gestion quotidienne des structures qui lui sont confiées, l'Association exige de toutes ses instances dirigeantes et de tout son personnel permanent, vacataire ou prestataire extérieur, le respect de la personne de l'enfant.

Chacun des intervenants adhère sans réserve aux principes évoqués dans ce document et s'engage à les traduire quotidiennement dans son action auprès des enfants qui sont confiés à l'Association.

L'association quant à elle mettra tout en œuvre afin d'impliquer enfants et familles dans les projets qu'elle mettra en place

### ***1. Concourir au développement de l'enfant***

. Favoriser l'épanouissement de la jeune personne qu'est l'enfant par la pratique d'activités de loisirs ayant pour but d'interpeller son intelligence, provoquer la réflexion, élaborer des méthodes intellectuelles et manuelles.

L'objectif final recherché est le développement de certains aspects de la personnalité de l'enfant tels que l'intuition, la détermination, la persévérance.

. Sociabiliser l'enfant : dans un cadre général de tolérance et bienveillance, l'aider à s'exprimer sans crainte, dans le nécessaire respect des autres et des règles indispensables à toute vie en collectivité.

### ***2. Développer la citoyenneté chez l'enfant***

Favoriser la prise de conscience par l'enfant des problématiques liées à la vie en société et lutter contre la violence sous quelque forme que se soit :

Connaître et faire respecter ses droits individuels

Respecter les droits individuels des autres

Comprendre et respecter les droits de la collectivité

### **3. Promouvoir le goût de l'apprentissage**

- . Aider l'enfant à développer son habileté gestuelle et le plaisir d'apprendre et de travailler individuellement ou en équipe, par la pratique d'activités manuelles, choisies en fonction de son âge et comportant l'utilisation de différents matériaux et outils, ayant pour but de valoriser l'enfant à ses propres yeux en le rendant maître de ses réalisations.

### **4. Familiariser l'enfant avec les pratiques culturelles**

- . Habituer l'enfant à apprécier d'être spectateur d'un travail culturel ou artistique et l'inciter également à y participer en tant qu'acteur.

### **5. Encourager l'activité physique et la prise de conscience de l'importance du capital santé et de sa préservation**

- . Par des jeux et activités para sportifs, favoriser chez l'enfant le goût de l'effort physique et lui apprendre par la même occasion les notions de cohésion d'équipe, de loyauté, de respect de ses partenaires et adversaires.
- . Permettre à l'enfant, dans ce cadre, de découvrir et pratiquer occasionnellement des disciplines et activités sportives qu'il n'a pas toujours l'opportunité de pratiquer avec l'école ou en club.
- . Permettre à l'enfant de s'impliquer dans l'équilibre de son alimentation

### **6. Sensibiliser l'enfant au respect de l'environnement**

- . Par l'intermédiaire de jeux et animations ayant pour but l'observation de la richesse de la nature, permettre à l'enfant de découvrir et de comprendre l'importance du milieu naturel.
- . Développer le sens de la responsabilité individuelle face aux défis que la sauvegarde de l'environnement nous pose au quotidien.

## B - Les modalités générales de fonctionnement

### 1. Lieu d'implantation

LA FERMETTE DE PLASCASSIER  
CENTRE DE LOISIRS ET CLUB ADOS  
28 chemin du servan  
Plascassier  
06130 Grasse

Tél. / Fax : 04.93.60.04.93

[www.fermette-plascassier.com](http://www.fermette-plascassier.com)  
[fermette.plascassier@yahoo.fr](mailto:fermette.plascassier@yahoo.fr)

### 2. Les locaux

#### Maternels

- 1 salle à manger de 128,27 m<sup>2</sup> dont un coin aménagé pour les activités d'environ 20 m<sup>2</sup>
- 1 cuisine de 93,40 m<sup>2</sup>
- Une salle de jeux de 123 m<sup>2</sup>, avec 3 placards
- Une salle de repos de 75,40 m<sup>2</sup>
- Une salle d'activité de 72,6 m<sup>2</sup>
- Les toilettes enfants et adultes
- La cour de l'école 420 m<sup>2</sup>
- Une salle de rangement de 14 m<sup>2</sup>
- Une salle d'infirmerie

#### Primaires

- 1 salle polyvalente de 150 m<sup>2</sup>  
*P.V n°069019/02 du 17 janvier 2002*
- 1 salle de 70 m<sup>2</sup> avec 1 WC et deux douches
- 1 local de rangement (20 m<sup>2</sup>)
- 2 caves
- Une cantine SODHEXO ( 80 personnes) + cuisine + salle de rangement
- groupe scolaire Macarry *P.V n°069149/02 du 04 juin 2002*
- Nombre de WC: 15 + 3 petits
- Nombre de points d'eau: 9

### Club Ados

- 1 salle de 103 m<sup>2</sup> avec 2 WC : Salle Centifolia  
*P.V n°069035/02 du 2 février 2002*

### Surface extérieure

- 2 cours d'école
- 1 terrain de sport
- 1 pré communal
- 1 préau

Horaires d'accueil : de 8 h à 18 h

Périscolaire / NAP : de 15 h 00 à 18 h 30

de 11h30 à 13h30

### Personnels

- 12 permanents dont 3 directeurs BAFD/BPJEPS, 7 animateurs socioculturels permanents, une secrétaire et un agent d'entretien
- de 10 à 28 animateurs selon l'effectif enfant en respectant les normes DDJS
- 3 dames de Service par secteur
- des intervenants diplômés d'état pour la pratique d'activités spécifiques

### Tarif selon Quotient Familial de la CAF

En accord avec la CAFAM, mise en place des tarifs dégressifs de 2,06 à 18 € pour les résidents grassois ou travaillant sur la commune et de 18 à 20 € pour les familles hors communes.

Le tarif pour les vacances scolaires est calculé sur la base de 0,9% du quotient familial (QF) dans le cadre du CL et de 2,7% du QF dans le cadre du CVL.

Le tarif des mercredis est calculé sur la base de 0,7 % du quotient familial (QF)

Pour le Périscolaire :  $QF \times 0,4 \% \times 3,5 =$  prix par mois par enfant - de 3 à 25 €/mois

### **3. Modalités d'inscription**

Hors congés scolaires : période de vacances par vacances payables sur réservation

Période de vacances scolaires : à la semaine

Périscolaire : au trimestre

### **4. Exigences relatives à l'équipe d'animation (horaire, discipline)**

- Présence active de 8h à 18h ou 11h30-13h30 et 15h00-18h30 pour le périscolaire et les NAP
- Tenue et esprit correct exigé
- Respect de l'autre, tolérance vis-à-vis de l'enfant et de l'équipe
- Motivation, dynamisme, envie d'apprendre et compétence, présence obligatoire aux réunions de préparation ainsi qu'aux réunions de mise au point du soir
- Respect de la sécurité
- Savoir travailler en équipe

### **5. Modalités d'organisation de l'équipe d'encadrement (programmation des activités / évaluation...)**

Les enfants sont répartis par groupe et par tranche d'âge sous la responsabilité d'un animateur qui gère les activités de son groupe du début à la fin de la semaine

- évaluation collective et bilan chaque soir
- entretien bilan individuel chaque vendredi

### **6. Information des Parents**

Planning affiché, prospectus distribués et Mail.

## C - Activités envisagées

- jeux d'accueil
- jeux collectifs, artistiques, ludiques...
- expressions corporelles
- chants
- création de costumes et chorégraphies
- jeux de piste
- parcours d'orientation
- jeux de rôle
- jeux para-sportifs
- jeux d'animation en forêt

### Stages sportifs

- judo
- kayak
- VTT
- Roller

### Sorties diverses

- plage
- piscine
- musées
- théâtre
- karting
- tir à l'arc
- laser quest
- bowling
- Cinéma
- forêt d'aventure
- parcs d'attractions....
- Excursions en bus avec découverte de la nature

### Séjours avec hébergement

Pour répondre aux objectifs éducatifs précités, l'Association peut être amenée à effectuer avec ses participants :

- Soit des séjours d'une durée de 1 à 4 nuits avec hébergement
- Soit des séjours de 5 à 6 nuits avec hébergement
- Soit des séjours de plus de 5 nuits avec hébergement

Le projet pédagogique établi par la Direction et l'équipe d'animation et les projets d'animation des différents animateurs devront être en accord avec le projet éducatif.



